

LES PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS
EN FRANCHE-COMTE

Enquête 2003



Type d'établissement	Dénomination.
Centres hospitaliers spécialisés	1
Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée	2
Services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés	3
Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés	4
Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés	5
Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et services concourant à la protection de l'enfance	6
Centres d'hébergement et de réadaptation sociale	7

Profession	Rep.
Chef de service	CS
Educateur spécialisé	ES
Educateur technique spécialisé	ETS
Moniteur-éducateur	ME
Moniteur d'atelier	MA
Educateur de jeunes enfants	EJE
Educateur scolaire	Escol.
Educateur sportif, prof. d'EPS	Esp.
Pré-stagiaire	Prest.
Animateur DEFA	Anim.
Assistant de service social	ASS
Aide médico-psychologique	

Marque-page à découper.

A utiliser, entre autre, pour les dénominations des établissements et des professions.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.3	
I. METHODOLOGIE		
1.1 Sur le personnel socio-éducatif	p.4	
1.2 Sur la classification des établissements	p.4	
1.2 Le questionnaire	p.6	
1.3 Le traitement des données	p.7	
II. ETUDE A PARTIR DES RESULTATS OBTENUS		
2.1 Les postes socio-éducatifs en Franche-Comté	p.8	
2.1.1 Les postes socio-éducatifs par types d'établissements	p.10	
2.1.2 Les postes socio-éducatifs par départements	p.11	
2.2 Les postes à former socio-éducatifs en Franche-Comté	p.13	
2.2.1 Les postes à former par types d'établissements	p.15	
2.2.2 Les postes à former par départements	p.16	
2.3 Le mouvement du personnel	p.17	
2.4 La répartition des hommes et des femmes	p.18	
2.5 Les créations d'établissements	p.19	
2.6 La prise en charge	p.20	
2.7 La formation du personnel	p.21	
2.8 Les départs en retraite	p.22	
CONCLUSION		
p.24		
BIBLIOGRAPHIE	p.25	
ANNEXES		
Annexe I	Abréviation des établissements et des professions	p.27
Annexe II	Tableau des niveaux de formation	p.28
Annexe III	Tableaux des formations	p.29
Annexe IV	Filières et niveaux de formation	p.31
Annexe V	Le questionnaire	p.32

INTRODUCTION

En 1993 était réalisée une enquête sur le personnel socio-éducatif en Franche-Comté. Il s'agissait de faire le point sur la répartition des postes socio-éducatifs du point de vue de la situation géographique des établissements, des types d'établissements, de la répartition entre les catégories de personnel, des postes pourvus et non pourvus.

Synthétiquement, à partir des résultats obtenus, étaient avancées les conclusions suivantes.

Du point de vue géographique l'équipement de la région semblait assez équilibré entre les différents départements. Par contre le Jura et le Territoire de Belfort étaient plus déficitaires en personnel qualifié que les deux autres départements.

En ce qui concernait les besoins en formation, on pouvait estimer que dans les différentes professions éducatives, l'IRTS de Franche-Comté, possédait une marge de 200 personnes à former sur les filières « éducateur spécialisé » et « moniteur éducateur ». Cette marge traduisait le déficit en personnel qualifié au moment de l'enquête. Elle ne nous disait pas le nombre de personnes à former dans les années à venir; l'évaluation des besoins avait obligé à construire un effectif théorique des personnes à former à partir d'hypothèses raisonnables. Quelles que soient les critiques qui pouvaient être faites à ces hypothèses, il ne semblait pas exagéré de prévoir un potentiel d'une bonne dizaine d'années pour les formations d'éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs.

Concernant les évolutions, on assistait dans les dix dernières années (période 1983-1993) à un ralentissement des investissements ; selon les résultats, les créations d'établissements avaient été réduites de moitié. D'autre part, c'est le secteur de la réinsertion et des soins à domicile qui continuaient à bénéficier d'une expansion ; le secteur éducatif classique semblait bloqué. A travers cette évolution des structures apparaissait une évolution des prises en charge. Ces dernières, plus légères, permettaient de maintenir les individus dans leur milieu ordinaire.

Les différences entre les établissements dans l'équipement en personnel qualifié avaient été liées au type d'établissement ; les établissements ou les services assurant une prise en charge légère réunis sous le terme « milieu ouvert » au sens large avaient plus de facilité, compte tenu du déficit en personnel qualifié, à recruter des personnes formées. C'était aussi dans ce type de structure que le personnel était le plus stable. Cette inégalité entre les types d'établissements semblait liée à deux facteurs : d'une part la valorisation du travail en milieu ouvert, d'autre part le rythme de travail plus conforme aux exigences d'une vie familiale.

Enfin, une dernière remarque faisait remarquer qu'il était souvent fait état d'un déséquilibre important entre les sexes dans le personnel éducatif. Ce déséquilibre existait mais semblait moins important que certaines remarques le laissaient entendre.

Il nous a paru particulièrement intéressant de réitérer cette enquête 10 ans plus tard afin de fournir une information détaillée (dénombrement, formation...) sur la situation du personnel socio-éducatifs en Franche-Comté et de son évolution.

D'autre part, ce travail répond à un autre objectif, celui de développer durablement la mission de recherche de l'IRTS de Franche-Comté comme observatoire des besoins et des pratiques en travail social. De ce point de vue, il s'agit de fournir aux acteurs du travail social et aux décideurs des politiques de formation un outil permettant d'évaluer leur action et d'identifier les besoins.

I. METHODOLOGIE

Cette partie a pour objet de définir la méthode de recherche ainsi que les personnels socio-éducatifs et les établissements visés par l'enquête

1.1 Sur les « personnels socio-éducatifs »

Il est indispensable dans le cadre de cette enquête de définir ceux que l'on nomme communément « personnels socio-éducatifs » car il ne s'agit pas d'un travail en direction de l'ensemble des « travailleurs sociaux » mais du personnel travaillant dans des établissements socio-éducatifs et sur lesquels nous reviendrons un peu plus loin.

Ainsi, dans le cadre de cette enquête, comme pour celle menée en 1993, nous retiendrons les professions suivantes :

- chef de service
- éducateur spécialisé
- éducateur technique spécialisé
- moniteur éducateur
- moniteur d'atelier
- éducateur de jeunes enfants
- éducateur scolaire
- éducateur sportif, professeur d'EPS
- pré-stagiaire
- animateur DEFA
- assistant de service social
- aide médico-psychologique

1.2 Sur les établissements socio-éducatifs

La classification des établissements de l'enquête menée en 1993, avait été faite à partir des réponses obtenues et de la manière suivante :

- hôpital
- établissements éducatifs
- réinsertion sociale
- soins à domicile, accueil et accompagnement
- foyers
- CAT (centre d'aide par le travail)
- MJC et autres.

Ce classement ne nous apparaissait pas pertinent. Certaines catégories avaient tendance à regrouper des établissements extrêmement différents dans la prise en charge globale. La catégorie « Foyers », par exemple, incluait les structures pour enfants ou adolescents et celles accueillant des adultes atteints essentiellement de déficiences mentales.

Des lors, nous avons jugé pertinent d'effectuer un changement dans la classification des établissements, ceci dans le but de coller à une classification pouvant être reconnue comme officielle et peut-être plus logique, et d'autre part, éviter des classements quelque peu aléatoires. Nous avons ainsi travaillé sur la base d'une classification que nous avons élaborée à partir de la loi

de rénovation de l'action médico-sociale du 2 janvier 2002 et du fichier FINESS¹. Nous avons ainsi retenu les établissements suivants :

- Centres hospitaliers spécialisés
- Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée
- Services à domicile ou ambulatoires pour enfants handicapés
- Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés
- Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés
- Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et service concourant à la protection de l'enfance
- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Reprenons en détail les différentes catégories citées ci-dessus (en dehors des « Centres hospitaliers spécialisés » qui ont un effectif relativement peu important dans notre échantillon).

1. Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée

- **Les établissements d'éducation spécialisée pour déficients mentaux et polyhandicapés :**
 - Institut médico-éducatif (IME)
 - Institut médico-pédagogique (IMP)
 - Institut médico-professionnel (IMPro)
 - Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés.
- **Les établissements d'éducation spéciale pour enfants atteints de troubles de la conduite et du comportement**
- **Les établissements d'éducation spécialisée pour handicapés moteurs :**
 - établissement pour déficients moteurs cérébraux
 - établissement pour déficients moteurs
 - établissement pour déficients moteurs et déficients moteurs cérébraux
- **Les établissements d'éducation spécialisée pour déficients sensoriels :**
 - Institut d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles
 - Institut d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences auditives
 - Institut d'éducation sensorielle pour sourds-aveugles
- **Les établissements et services d'hébergement pour handicapés :**
 - Foyer d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés

2. Services à domicile ou ambulatoires pour enfants handicapés

- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
- Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

3. Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés :

- Les foyers d'hébergement pour adultes handicapés
- Les maisons d'accueil spécialisée (MAS)
- Les foyers de vie pour adultes handicapés
- Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

4. Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés :

- Les centres d'aide par le travail (CAT)
- Les ateliers protégés

¹ Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux

5. Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et service concourant à la protection de l'enfance :

- **Les établissements de l'aide sociale à l'enfance :**
 - Etablissement d'accueil mère-enfant
 - Foyer de l'enfance, Maisons d'enfants à caractère social
 - Centre de placement familial socio-éducatif (CPFSE)

- **Les services concourant à la protection de l'enfance :**
 - Club et équipe de prévention
 - Service d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)
 - Service d'investigation et d'orientation éducative (SIOE)

6. Centres d'hébergement et de réinsertion sociale :

- Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS)
- Les centres d'accueil (non conventionné au titre de l'action sociale)

1.2 Le questionnaire

Le questionnaire² a été élaboré à partir de celui de 1993 afin de pouvoir effectuer des comparaisons. Il comporte 17 questions (essentiellement fermées) axées autour de trois points. Le premier concerne la situation géographique de l'établissement, le second les caractéristiques de l'établissement (population accueillie, ancienneté,...et enfin le personnel (postes diplômés, non-diplômés, répartition homme/femme, départ en retraite...).

Il a été diffusé par courrier, à partir des adresses du FINESS, en février 2003 dans les établissements et services de la région franc-comtoise. Ceux-ci avaient la possibilité de le remplir et de le renvoyer par courrier postal, soit de le remplir directement sur Internet (le questionnaire ayant été mis en ligne).

Après un premier recensement des réponses, une relance par courrier fut effectuée courant mars et par téléphone au mois d'avril.

A la suite de ces démarches, 191 questionnaires traitables (18 ont été rejetés, les établissements n'étaient pas concernés par l'enquête) concernant 217 établissements nous sont revenus sur un total de 336 envois, soit un taux de réponse de plus de 64%. Ce pourcentage reste très satisfaisant. L'enquête de 1993 était basée sur 185 questionnaires. Nous pouvons ainsi considérer qu'une comparaison entre les deux enquêtes est possible, même s'il faut rester prudent : d'une part, l'envoi des questionnaires n'a pu être effectué sur la même base de listing que celle de 1993, d'autre part, par rapport à la classification des établissements quelque peu différente que nous avons retenue.

En ce qui concerne la répartition des réponses par département, 44,5% viennent du Doubs, 26,7% du Jura, 20,4% de Haute-Saône, et 8,4% du Territoire de Belfort

À titre indicatif, le tableau suivant indique la répartition des réponses par type d'établissement.

- **Répartition des réponses par type d'établissement**

² Voir l'annexe V

Établissement	Effectifs	Fréquence
Centres hospitaliers spécialisés	4	2,1%
Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée	44	23,0%
Service. à domicile ou ambulatoire pour adultes handicapés	23	12,0%
Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés	62	32,5%
Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés	19	9,9%
Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et service concourant à la protection de l'enfance	29	15,2%
Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	10	5,2%
Total	191	100%

1.3.Le traitement des données

Les questionnaires ont été traités avec le logiciel MODALISA.

Sur l'ensemble des résultats que nous présentons, chaque fois que nous l'avons jugé utile, nous indiquerons systématiquement les résultats en pourcentage et en effectif. En effet, certaines professions sont très peu représentées, (éducateur scolaire, animateur, éducateur de jeunes enfants, éducateur sportif). A partir de là, nous privilégierons notre analyse davantage sur les professions à fort effectif. D'autre part, nous analyserons rapidement les données interprétables tout en gardant bien à l'esprit qu'elles ne représentent bien sûr, que les professionnels travaillant dans le milieu éducatif.

Dernier point, pour certains tableaux, les dénominations ont été remplacées par des chiffres ou des abréviations afin que l'ensemble soit plus lisible³.

³ Voir le marque page au début de ce rapport ou l'ANNEXE I

II. ETUDE A PARTIR DES RESULTATS OBTENUS

Chaque fois que cela sera possible, nous mettrons les chiffres de l'enquête de 2003 avec l'enquête de 1993. Notre analyse portera dans un premier temps sur la répartition des postes d'un point de vue général, puis en fonction des établissements et des départements. Ensuite, nous effectuerons l'analyse mais cette fois avec les postes à former. Enfin, nous nous attacherons à la répartition hommes et femmes, les créations d'établissements, la prise en charge, le formation de personnel, et enfin, nous terminerons sur le point particulier des départs en retraite.

2.1 Les postes socio-éducatifs en Franche-Comté

Sur 217 établissements ayant répondu à notre questionnaire, on obtient 2515,41 postes socio-éducatifs. Ces postes correspondent à 12 professions. Les résultats se présentent de la façon suivante :

- Tableau des postes socio-éducatifs en Franche-Comté

	Nombre de postes 1993	%	Nombre de postes 2003	%	Evolution 1993/2003
Assistant de service social	121,7	5,86	70,48	2,80	- 42,1%
Educateur scolaire	27,25	1,31	16,56	0,66	- 39,2%
Préstagiaire	120,5	5,80	77,7	3,09	- 35,5%
Animateur	27,25	1,31	21,08	0,84	- 22,6%
Educateur de jeunes enfants	34	1,64	33,91	1,35	- 0,3%
Educateur spécialisé	832,3	40,07	844,09	33,56	+1,4%
Educateur technique spécialisé	126,6	6,09	137,2	5,45	+ 8,4%
Moniteur d'atelier	172,5	8,30	189,51	7,53	+ 9,9%
Chef de service	129,5	6,23	171,04	6,80	+ 32,1%
Moniteur éducateur	208,77	10,05	282,56	11,23	+ 35,3%
Educateur sportif	37,49	1,80	54,13	2,15	+ 44,4%
Aide médico-psychologique	239,4	11,52	617,15	24,53	+ 157,8%
TOTAL	2077,26	100,00	2515,41	100,00	+ 21,1

Les chiffres du tableau ci-dessus ne tiennent pas compte des postes diplômés et des postes non diplômés. Il s'agit ici de postes budgétés.

Comparativement avec l'enquête menée dix ans auparavant, on observe globalement une hausse des chiffres puisque l'on passe de 2077,26 postes en 1993 à 2515,14 en 2003, soit une hausse de 21,1%. Cependant, toutes les catégories professionnelles n'ont pas connu la même augmentation en termes d'effectif.

On peut ainsi noter que la catégorie la plus importante reste celle des éducateurs spécialisés avec 844,09 postes soit 33,56% du personnel socio-éducatif. En 10 ans, le nombre de postes d'éducateur spécialisé n'a augmenté que de 1,4%. En revanche, sur la même période, le nombre d'AMP a plus que doublé. Il est ainsi passé de 239,4 postes à 617,5 soit une augmentation de 157,8% correspondant à 377,75 postes supplémentaires. Cette profession représente 24,53% du personnel socio-éducatif. Ces deux professions à elles seules occupent plus de 58% des professionnels du secteur en Franche-Comté. Viennent ensuite les ME avec 282,56 postes, soit 11,23% des postes. Cette catégorie a augmenté de 35,3% ce qui correspond à 73,74 postes supplémentaires. Le nombre de chefs de service a augmenté de 32,1%, passant ainsi de 129,5 postes à 171,04 aujourd'hui. De même que les éducateurs sportifs sont passés de 37,49 postes à 54,13 soit une augmentation de 44,4%. Il s'agit de l'augmentation la plus importante après les

aides médico-psychologiques. Les éducateurs techniques spécialisés et les moniteurs d'atelier ont connu respectivement une augmentation de 8,4% avec 137,2 postes et 9,9% avec 189,51 postes. Les éducateurs scolaires, les animateurs DEFA, les éducateurs de jeunes enfants et les éducateurs sportifs se partagent les plus faibles effectifs puisqu'ils rassemblent 125,68 postes. Le faible pourcentage des animateurs DEFA s'explique notamment par le peu de questionnaires envoyés aux établissements susceptibles d'en employer.

Il faut noter que les assistants de service social, les éducateurs scolaires, les pré-stagiaires, les animateurs et les éducateurs de jeunes enfants sont moins nombreux qu'il y a 10 ans.

Si nous nous intéressons cette fois à l'évolution des postes par niveau de formation⁴, nous constatons une augmentation des « extrêmes », c'est-à-dire du niveau II représenté par les chefs de service (+32,1%) et du niveau V représenté par les aides médico-psychologiques (+157,8%). On remarque également une augmentation du niveau IV, mais surtout une diminution du niveau III (-2,4%) composé principalement d'éducateurs spécialisés. On pourrait ainsi émettre l'hypothèse que la diminution du nombre de postes de niveau III est compensée par l'augmentation du nombre de postes de niveau II.

- Tableau des postes socio-éducatifs en Franche-Comté par niveau

Niveau (*)	Postes en 1993	En %	Postes en 2003	En %	Evolution en %
II	129,5	6,6	171,04	7	+ 32,1
III	1206,59	61,7	1177,45	48,3	- 2,4
IV	381,27	19,5	472,07	19,4	+ 23,8
V	239,4	12,2	617,15	25,3	+157,8
Total	1956,76	100	2437,71	100	+ 24,6

(*) nous avons retiré les pré-stagiaires

Cependant, si nous analysons la proportion en pourcentage, on constate que les niveaux II et IV sont restés identiques, respectivement autour de 7% et 19,5%, en revanche, nous voyons clairement apparaître une diminution des niveaux III qui sont passés de 61,7% à 48,3% et une augmentation des niveaux V qui sont passés de 12,2% à 25,3%. Michel Chauvière et Didier Tronche soulignent que « *L'action sociale élevée au rang de mission de service public ou de service d'intérêt général, (...), doit être mise en œuvre par des professionnels dont le nombre et le niveau garantissent la qualité du service ouvert aux populations et aux personnes* »⁵. C'est pourquoi, les textes de loi allant dans le sens d'une meilleure prise en charge des personnes, a favorisé la formation des personnes non diplômées. Ces chiffres ne font que confirmer le travail réalisé par la M.I.R.E.⁶ sur l'observation des emplois dans le champ de l'intervention sociale qui met en avant une désagrégation des professions historiques (assistant de service social, éducateur spécialisé, etc.) et en même temps l'apparition des chefs de service et des ingénieurs sociaux.

Parallèlement Michel Chauvière et Didier Tronche appellent à la vigilance sur le risque de déqualification du secteur social. Et l'évolution des chiffres que nous avons pu observer sur 10 ans tend à cette déqualification.

⁴ Niveau II : chef de service ; niveau III : Assistant de service social, Educateur scolaire, Animateur, Educateur de jeunes enfants, Educateur spécialisé, Educateur technique spécialisé, Educateur sportif ; niveau IV : Moniteur d'atelier, Moniteur éducateur ; niveau V : Aide médico-psychologique

⁵ Michel Chauvière et Didier Tronche (ss la dir. de), Qualifier le travail social, Paris, Editions Dunod, 2002

⁶ « Observer les emplois et les qualifications des professions de l'intervention sociale », initié et piloté par la M.I.R.E (Mission Interministérielle de Recherche et d'Expérimentation (Ministère de l'emploi et de la solidarité), mis en œuvre par sept équipes de recherche, 1999.

2.1.1 Les postes socio-éducatifs par type d'établissement

Le tableau ci-dessous donne l'effectif et le pourcentage (chiffres en gras et en ligne) des postes selon le type d'établissement et la catégorie professionnelle.

- Tableau des postes éducatifs par type d'établissement.

	CS	ES	ETS	ME	MA	EJE	EScol.	ESp.	Prest.	Anim.	ASS	AMP	TOTAL
1	3,00	24,50	0,00	2,00	0,00	1,00	0,00	3,00	1,00	0,00	32,00	107,00	173,50
	1,73	14,12	0,00	1,15	0,00	0,58	0,00	1,73	0,58	0,00	18,44	61,67	100,00
2	44,98	277,27	67,21	89,16	24,70	20,66	5,92	16,88	29,70	1,00	6,75	114,80	699,03
	6,43	39,66	9,61	12,75	3,53	2,96	0,85	2,41	4,25	0,14	0,97	16,42	100,00
3	18,40	125,42	13,00	21,90	1,00	7,25	2,39	4,50	5,00	1,00	4,83	19,56	224,25
	8,21	55,93	5,80	9,77	0,45	3,23	1,07	2,01	2,23	0,45	2,15	8,72	100,00
4	40,26	125,78	12,75	86,40	29,50	0,00	0,75	10,35	14,50	11,08	6,50	361,04	698,91
	5,76	18,00	1,82	12,36	4,22	0,00	0,11	1,48	2,07	1,59	0,93	51,66	100,00
5	23,50	11,55	28,74	4,50	127,31	0,00	1,00	6,40	5,00	1,00	4,00	11,00	224,00
	10,49	5,16	12,83	2,01	56,83	0,00	0,45	2,86	2,23	0,45	1,79	4,91	100,00
6	33,50	251,10	14,00	74,60	7,00	5,00	6,50	13,00	22,50	2,00	11,74	2,75	443,69
	7,55	56,59	3,16	16,81	1,58	1,13	1,46	2,93	5,07	0,45	2,65	0,62	100,00
7	7,40	28,47	1,50	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	4,66	1,00	52,03
	14,22	54,72	2,88	7,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,61	8,96	1,92	100,00
TOTAL	171,04	844,09	137,20	282,56	189,51	33,91	16,56	54,13	77,70	21,08	70,48	617,15	2515,41
%													
TOTAL	6,80	33,56	5,45	11,23	7,53	1,35	0,66	2,15	3,09	0,84	2,80	24,53	100,00

Ce tableau des pourcentages en ligne permet une lecture simplifiée des données. C'est la dernière ligne (%Total) qui permet de voir si une profession est surreprésentée ou sous représentée pour chaque type d'établissement.

Ainsi, si les ES constituent, avec 33,56%, la catégorie de personnel la plus importante d'un point de vue général, cette situation varie selon le type d'établissement. Ils sont « minoritaires » dans les « Centres hospitaliers spécialisés », les « Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés », et les « Etablissements de travail protégé pour adultes handicapés ». Ils exercent principalement dans les « Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée » avec 277,27 postes, l'aide sociale et la protection de l'enfance avec 251,1 postes.

Les AMP, qui représentent 24,53% des postes socio-éducatifs recensés, sont essentiellement présents dans trois types de structures : les « Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés » avec 361,04 postes, les « Centres hospitaliers spécialisés » avec 107 postes, et dans une moindre mesure comparativement aux personnels qui travaillent dans ce type de structure, dans les « Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée » avec 114,8 postes. En revanche, ils sont pratiquement absents dans les « Etablissements d'aide sociale à l'enfance et les services concourant à la protection de l'enfance ».

Les ME sont présents dans les « Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée », dans les « Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et services concourant à la protection de l'enfance » et enfin dans les « Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés ».

Les MA sont logiquement majoritaires dans les « Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés » avec 127,31 postes.

Les ETS, en dehors des « Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés », et outre les « Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée » sont peu implantés

dans les autres types d'établissements. Cependant, le chiffre de cette catégorie concernant les établissements de travail protégé nous semble nettement inférieur à la situation réelle.

Les CS sont, quant à eux, essentiellement concentrés dans les « Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée » avec 44,98 postes, les « Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés » avec 40,26 postes et les « Etablissements de l'aide sociale à l'enfance » avec 33,5 postes. Ils sont quasiment absents des « Centres hospitaliers spécialisés » et des « Centres d'hébergement et de réadaptation sociale ».

Les ASS représentent un faible pourcentage sur la totalité des postes comptabilisés lors de notre enquête. Et si nous avons pu constater une diminution du nombre de leur poste, nous pouvons émettre l'hypothèse que la prise en charge sociale dans le champ éducatif tend à diminuer.

Les EJE, Escol, animateurs DEFA et Esp ne représentent quant à eux que 5% du total des 2515,41 postes. Ils travaillent essentiellement dans les secteurs de l'enfance handicapée, les établissements et services d'aide sociale à l'enfance ou de protection de l'enfance.

2.1.2 Les postes socio-éducatifs par départements

L'enquête a permis de cerner l'équipement éducatif par département. Le tableau suivant présente la répartition des postes par département en fonction des différentes catégories professionnelles et ce sur l'ensemble des établissements ayant répondu au questionnaire.

Au niveau des départements, celui du Doubs concentre 42,14% du personnel socio-éducatif. Viennent ensuite la Haute-Saône, 26,45%, le Jura avec un taux d'effectifs à peu près équivalent, 23,64%, et le Territoire de Belfort qui arrive très loin derrière avec un taux équivalent à 7,77%.

- Tableau des postes par catégorie professionnelle et par département

	Doubs	Haute-Saône	Jura	Territoire de Belfort	TOTAL	% TOTAL
Chef de service	74,99	41,55	43,5	11	171,04	6,80
Educateur spécialisé	364,64	212,86	203,68	62,91	844,09	33,56
Educateur technique spécialisé	50,24	34,96	35	17	137,2	5,45
Moniteur éducateur	95,6	80,11	69,4	37,45	282,56	11,23
Moniteur d'atelier	81,81	62,7	41	4	189,51	7,53
Educateur de jeunes enfants	8	11,66	8	6,25	33,91	1,35
Educateur scolaire	1	7,42	3,75	4,39	16,56	0,66
Educateur sportif, professeur d'EPS	24,15	17	6,1	6,88	54,13	2,15
Préstagiaire	29,45	21,5	20,5	6,25	77,7	3,09
Animateur DEFA	7	4,5	6,08	3,5	21,08	0,84
Assistant de service social	26,14	18,91	21,88	3,55	70,48	2,80
Aide medico-psychologique	296,87	152,25	135,78	32,25	617,15	24,53
TOTAL	1059,89	665,42	594,67	195,43	2515,41	
% TOTAL	42,14	26,45	23,64	7,77		100

Si nous rentrons plus en détail dans les résultats et analysons l'évolution du nombre de postes pour chaque département à partir des tableaux suivants, nous constatons qu'elle s'est inégalement répartie au cours des 10 dernières années. Ainsi, en Haute-Saône, le nombre de postes a augmenté de 48,4%, de même que dans le Doubs, avec 20,9% et dans le Jura avec 10,9%. En revanche, nous pouvons relever une diminution du nombre de postes de 9,6% dans le territoire de Belfort.

Si nous retenons les catégories à fort effectifs, sur lesquelles nous pouvons avancer des analyses plausibles, ce sont les AMP, et ce pour les quatre départements, qui ont vu leur nombre de postes

augmenter fortement. Mais ceci ne s'est pas fait de manière homogène : les pourcentages entre les départements varient de 99,4% à 416,1%. D'autre part, si nous constatons une augmentation du nombre de ME dans tous les départements, force est de constater que ce n'est pas le cas pour les ES qui sont en diminution de 11,3% dans le Jura et de 27,5% dans le Territoire de Belfort.

- Tableaux des postes par catégorie professionnelle et pour chacun des départements

Doubs	1993	2003	Evolution en %
EScol	11	1	- 90,9
EJE	15	8	- 46,7
ASS	42,65	26,14	- 38,7
Prést.	44	29,45	- 33,1
Anim.	8	7	- 12,5
MA	83	81,81	- 1,4
ES	340	364,64	+ 7,2
ETS	45	50,24	+ 11,6
ME	70,77	95,6	+ 35,1
CS	52,5	74,99	+ 42,8
ESp	15,75	24,15	+ 53,3
AMP	148,9	296,87	+ 99,4
TOTAL	876,6	1059,89	+ 20,9
% Total	42,2	42,14	

Haute-Saône	1993	2003	Evolution en %
ASS	62	18,91	- 69,5
Prést.	32	21,5	- 32,8
EScol	7,5	7,42	- 1,1
ETS	31	34,96	+12,8
ES	175,8	212,86	+ 21,1
ESp	14	17	+ 21,4
EJE	8	11,66	+ 45,8
ME	50	80,11	+ 60,2
CS	23	41,55	+ 80,7
MA	14,5	62,7	+ 332,4
Anim	1	4,5	+ 350,0
AMP	29,5	152,25	+ 416,1
TOTAL	448,3	665,42	+ 48,4
% Total	21,6	26,45	

Jura	1993	2003	Evolution en %
Anim	17,25	6,08	- 64,8
EScol	7,75	3,75	- 51,6
Prést.	31	20,5	- 33,9
ES	229,7	203,68	- 11,3
CS	37	43,5	+ 17,6
ME	57	69,4	+ 21,8
ETS	27,6	35	+ 26,8
MA	29	41	+ 41,4
ESp	3,25	6,1	+ 87,7
EJE	4	8	+ 100,0
ASS	10	21,88	+ 118,8
AMP	52,5	135,78	+ 158,6
TOTAL	536,05	594,67	+ 10,9
% Total	25,8	23,64	

T. de Belfort	1993	2003	Evolution en %
MA	16	4	- 75,0
Prést.	13,5	6,25	- 53,7
ASS	7	3,55	- 49,3
CS	17	11	- 35,3
ES	86,8	62,91	- 27,5
ETS	23	17	- 26,1
EJE	7	6,25	- 10,7
ME	31	37,45	+ 20,8
ESp	4,49	6,88	+ 53,2
Anim	1	3,5	+ 250,0
AMP	8,5	32,25	+ 279,4
EScol	1	4,39	+ 339,0
TOTAL	216,29	195,43	- 9,6
% Total	10,4	7,77	

Mais les différences entre départements ne traduisent pas forcément une inégalité. L'indice qui nous paraît utile de construire désormais est le taux d'équipement par département, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de travailleurs sociaux et la population globale de chaque département ramenée à 1000 habitants. Ce critère est indicatif, il ne tient pas compte des différences structurelles éventuelles entre les différentes populations des départements qui peuvent jouer sur les politiques sociales et donc modifier les types d'équipement. Dès lors, on peut aisément imaginer que le nombre de travailleurs sociaux pour 1000 habitants dépend de ces facteurs et des priorités retenues dans les politiques sociales.

En comparaison avec l'étude réalisée en 1993, nous pouvons remarquer une augmentation générale du nombre des travailleurs sociaux en Franche-Comté pour 1000 habitants. L'importance

du Doubs dans nos résultats ne se traduit pas par un équipement en travailleurs sociaux plus important que dans les autres départements.

- Tableau du taux d'équipement par département

	Postes éducatifs	Population en milliers en 1999 ⁷	Nombre de travailleurs sociaux pour 1000 habitants en 2003	Nombre de travailleurs sociaux pour 1000 habitants en 1993
Territoire de Belfort	195,43	137,41	1,42	1,60
Jura	594,67	250,85	2,37	2,10
Haute-Saône	665,42	229,73	2,90	1,90
Doubs	1059,89	499,06	2,12	1,80
Franche-Comte	2515,41	1 117,05	2,25	1,90

Ainsi, la Haute-Saône apparaît comme le département où il y a le plus de travailleurs sociaux par habitants avec un taux d'équipement de 2,9 travailleurs sociaux pour 1000 habitants. Le Territoire de Belfort n'a que 1,42 travailleurs sociaux pour 1000 habitants, soit une diminution de 0,2 par rapport à 1993. C'est le seul département qui a vu son nombre de postes éducatifs diminuer malgré une population croissante. Mais il convient d'être prudent et seule une observation à moyen terme permettra de confirmer ces observations.

2.2 Les postes socio-éducatifs à former en Franche-Comté

Le premier élément à observer dans le tableau suivant, c'est la différence entre le « Nombre de postes » et la somme des « Postes diplômés » et des « Postes à former », qui devrait en principe correspondre à la première colonne. L'écart constaté n'est certes pas important (maximum 6,47 pour les assistants de service social), mais néanmoins explicable. Soit il s'agit de poste vacant, notamment pour les différences supérieures à 0, soit il s'agit d'une erreur de remplissage de certains établissements qui auraient comptabilisé le personnel en nombre de personnes et non en postes budgétés. En effet, plusieurs personnes peuvent occuper un poste budgété entre les emplois à temps partiel et les emplois à temps plein. Mais globalement, nous l'avons déjà remarqué, nous avons 2515,41 postes budgétaires dont 86% sont occupés par des personnes qualifiées, c'est-à-dire possédant le diplôme professionnel correspondant au poste. Il reste 13,66% de postes à former.

- Tableau des postes à former en Franche-Comté

	Nombre de postes	Postes diplômés	Postes à former ⁸	% Postes à former
Préstagiaire	77,7		77,7	100,00
Moniteur d'atelier	189,51	126,51	67	35,35
Educateur scolaire	16,56	12,21	4,62	27,90
Chef de service	171,04	135,39	30,5	17,83
Educateur technique spécialisé	137,2	114,7	19	13,85

⁷ Sources INSEE, recensement de la population 1999

⁸ Ce calcul, fait à partir du questionnaire (Annexe V), est la somme du « Nombre de postes occupés par des diplômés ne correspondant pas au poste » et du « Nombre de postes occupés par des non diplômés »

Animateur DEFA	21,08	18,5	2,5	11,86
Aide médico-psychologique	617,15	573,66	50	8,10
Moniteur- éducateur	282,56	265,82	22,75	8,05
Educateur spécialisé	844,09	774,69	63,45	7,52
Educateur sportif, professeur d'EPS	54,13	49,32	4	7,39
Assistante de service social	70,48	62,01	2	2,84
Educateur de jeune enfant	33,91	30,55	0	0,00
TOTAL	2515,41	2163,36	343,52	13,66

Sur le plan des besoins en formation, si nous considérons un seuil de tolérance de personnel non formé de moins de 10%, il semble que la formation corresponde à un véritable besoin chez les MA, CS, et ETS pour les années à venir. Notons que près de 77 Préstagiaires sont à former et peuvent se diriger vers la filière ES ou ME par exemple.

Cependant et d'un point de vue général, nous pouvons noter une baisse de 3,74% dans le nombre de personnel à former par rapport à l'enquête de 1993. Si nous rapportons l'ensemble des personnes à former au regard des effectifs, nous pouvons considérer que le personnel est davantage formé qu'il y a dix ans. En effet, il y avait 1 poste à former pour 5,8 salariés en 1993, alors qu'aujourd'hui nous avons 1 poste à former pour 7,3 salariés.

Autrement dit, le personnel présent est non seulement plus nombreux mais aussi mieux formé.

	1993	2003	Evolution 1993/2003
Postes à former	356,85	343,52	- 3,74%
Nombre de poste	2077,24	2515,41	+ 21,1%

L'enquête de 1993 avait prévu 205 personnes à former (dont 120 pré-stagiaires) et ce uniquement sur les filières ES et ME. Sur ce même raisonnement, on constate que 164 personnes sont à former soit une diminution de 40 personnes environ. Cependant, et par rapport aux formations dispensées à l'IRTS de Franche-Comté, il existe aujourd'hui un potentiel de formation de près de 335 personnes.

Si nous nous intéressons désormais aux évolutions profession par profession, nous pouvons constater une diminution des postes à former chez les AMP, les Esp, les ETS (malgré 13,85% des postes encore à former) et les ME. En revanche, le nombre de postes à former chez les ES, les ASS, les Escol, les CS, les animateurs et les MA a augmenté.

- Tableau de l'évolution des postes à former en Franche-Comté

	% de postes à former 1993	% de postes à former 2003
Aide médico-psychologique	31,4	8,10
Educateur sportif	16	7,39
Educateur technique spécialisé	19,7	13,85
Moniteur éducateur	13,4	8,05
Educateur de jeunes enfants	0	0
Préstagiaire	100	100
Educateur spécialisé	6,80	7,52
Assistant de service social	0	2,84
Educateur scolaire	22,9	27,9

Chef de service	7,7	17,83
Animateur	0	11,86
Moniteur d'atelier	17,1	35,35
TOTAL	17,2%	13,66%

Le tableau ci-dessous indique les postes à former, cette fois par niveau de qualification. Notons que nous avons retiré de ce tableau les pré-stagiaires qui peuvent s'orienter sur des formations de niveaux différents, en l'occurrence de niveau V, IV ou III. Nous pouvons remarquer que ce sont les niveaux II et IV qui sont les plus importants à former, respectivement 17,8% et 19%. En revanche les niveaux III et V représentent respectivement 8,1% des postes à former chacun.

- Tableau de l'évolution des postes à former par niveau

Niveau (*)	Nombre de poste	Postes à former	Postes à former en %
II	171,04	30,5	17,8
III	1177,45	95,57	8,1
IV	472,07	89,75	19
V	617,15	50	8,1
Total	2437,11	265,52	10,9

2.2.1 Les postes à former par types d'établissement

Si le taux de postes à former est de 13,66%, ce chiffre cache des disparités importantes entre les établissements. En effet, à partir du tableau suivant, si nous constatons que la catégorie « Centres hospitaliers spécialisés » (notons néanmoins leur faible représentation) est couverte en personnel qualifié, en revanche, la catégorie « Etablissements et Service de travail protégé pour adultes handicapés » a un taux de personnel à former de 33,93%. Ceci peut s'expliquer par le fait que des MA peuvent être qualifiés professionnellement (c'est-à-dire avoir des compétences dans un métier spécifique de l'industrie, de l'artisanat... par exemple), mais pas forcément dans le secteur éducatif. Arrivent ensuite les « Centres d'hébergement et de réadaptation sociale » avec 18,26% des postes à former soit près d'une personne sur cinq, puis les « Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et services concourant à la protection de l'enfance » avec 15,44% des postes à former, les « Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée » avec 13,08% des postes à former et enfin les « Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés » avec 11,01% des postes à former. On notera également que la catégorie « Service à domicile ou ambulatoire pour adultes handicapés » a un taux de poste à former de 8,97%, il s'agit du plus bas en dehors des « Centres hospitaliers spécialisés ». Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse que ce type de service a beaucoup plus de facilité à trouver et à embaucher des personnes diplômées que des services exerçant un type de prise en charge plus lourde, en internat en particulier.

- Tableau des postes à former par établissement

	1	2	3	4	5	6	7	GLOBAL
Chef de service	3	44,98	18,4	40,26	23,5	33,5	7,4	171,04
	0	2	4,5	5	14	4	1	30,5

	0,00	4,45	24,46	12,42	59,57	11,94	13,51	17,83
Educateur spécialisé	24,5	277,27	125,42	125,78	11,55	251,1	28,47	844,09
	0	18	2,5	5,95	2	30	5	63,45
	0,00	6,49	1,99	4,73	17,32	11,95	17,56	7,52
Educateur technique spécialisé	0	67,21	13	12,75	28,74	14	1,5	137,2
	0	10	3	3	0	2	1	19
	0,00	14,88	23,08	23,53	0,00	14,29	66,67	13,85
Moniteur éducateur	2	89,16	21,9	86,4	4,5	74,6	4	282,56
	0	1,25	0,5	12	0	9	0	22,75
	0,00	1,40	2,28	13,89	0,00	12,06	0,00	8,05
Moniteur d'atelier	0	24,7	1	29,5	127,31	7	0	189,51
	0	15	0	2	50	0	0	67
	0,00	60,73	0,00	6,78	39,27	0,00	0,00	35,35
(Suite)	1	2	3	4	5	6	7	GLOBAL
Educateur de jeunes enfants	1	20,66	7,25	0	0	5	0	33,91
	0	0	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur scolaire	0	5,92	2,39	0,75	1	6,5	0	16,56
	0	3	0,62	0	1	0	0	4,62
	0,00	50,68	25,94	0,00	100,00	0,00	0,00	27,90
Educateur sportif, professeur d'EPS	3	16,88	4,5	10,35	6,4	13	0	54,13
	0	3	0	0	0	1	0	4
	0,00	17,77	0,00	0,00	0,00	7,69	0,00	7,39
Pré-stagiaire	1	29,7	5	14,5	5	22,5	0	77,7
	1	29,7	5	14,5	5	22,5	0	77,7
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00
Animateur DEFA	0	1	1	11,08	1	2	5	21,08
	0	0	0	0	0	0	2,5	2,5
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	11,86
Assistant de service social	32	6,75	4,83	6,5	4	11,74	4,66	70,48
	0	0	1	0	1	0	0	2
	0,00	0,00	20,70	0,00	25,00	0,00	0,00	2,84
Aide medico-psychologique	107	114,8	19,56	361,04	11	2,75	1	617,15
	0	9,5	3	34,5	3	0	0	50
	0,00	8,28	15,34	9,56	27,27	0,00	0,00	8,10
TOTAL (Nombre de postes)	173,5	699,03	224,25	698,91	224	443,69	52,03	2515,41
TOTAL (Postes à former)	1	91,45	20,12	76,95	76	68,5	9,5	343,52
TOTAL (% postes à former)	0,58	13,08	8,97	11,01	33,93	15,44	18,26	13,66

2.2.2 Les postes à former par département

Si nous nous intéressons cette fois aux postes à former par département, on peut constater une homogénéité, toutes formations confondues, sur les quatre départements de la région contrairement à ce qui avait été constaté dans l'enquête de 1993.

• Tableau des postes à former par département.

	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	TOTAL
Chef de service	74,99	43,5	41,55	11	171,04
	17	5	4	4,5	30,5
	22,67	11,49	9,63	40,91	17,83
Educateur spécialisé	364,64	203,68	212,86	62,91	844,09
	23	15,95	23,5	1	63,45
	6,31	7,83	11,04	1,59	7,52
Educateur technique spécialisé	50,24	35	34,96	17	137,2
	8	6	3	2	19
	15,92	17,14	8,58	11,76	13,85
Moniteur éducateur	95,6	69,4	80,11	37,45	282,56
	4	8	6,75	4	22,75
	4,18	11,53	8,43	10,68	8,05
(Suite)	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	TOTAL
Moniteur d'atelier	81,81	41	62,7	4	189,51
	32	5	30	0	67
	39,12	12,20	47,85	0,00	35,35
Educateur de jeunes enfants	8	8	11,66	6,25	33,91
	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur sportif, professeur d'EPS	24,15	6,1	17	6,88	54,13
	1	1	2	0	4
	4,14	16,39	11,76	0,00	7,39
Educateur scolaire	1	3,75	7,42	4,39	16,56
	1	1	0	2,62	4,62
	100,00	26,67	0,00	59,68	27,90
Préstagiaire	29,45	20,5	21,5	6,25	77,7
	29,45	20,5	21,5	6,25	77,7
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Animateur DEFA	7	6,08	4,5	3,5	21,08
	0	0	1,5	1	2,5
	0,00	0,00	33,33	28,57	11,86
Assistant de service social	26,14	21,88	18,91	3,55	70,48
	2	0	0	0	2
	7,65	0,00	0,00	0,00	2,84
Aide medico-psychologique	296,87	135,78	152,25	32,25	617,15
	22,5	17	8	2,5	50
	7,58	12,52	5,25	7,75	8,10
TOTAL (nombre de postes)	1059,89	594,67	665,42	195,43	2515,41
TOTAL (postes à former)	139,95	79,45	100,25	23,87	343,52
TOTAL (% Postes à former)	13,20	13,36	15,07	12,21	13,66

Ainsi, 15,07% des postes sont à former en Haute-Saône, 13,36% dans le Jura, 13,20% dans le Doubs et 12,21% dans le Territoire de Belfort.

Plus précisément, en analysant nos données par département et si nous retenons les effectifs les plus importants (au-delà de 15 personnes à former), on retrouve surreprésenté dans le département du Doubs les CS, les ETS, et les MA ; dans le département du Jura, les ES, les ETS, les ME, les Esp et les AMP ; dans le département de la Haute-Saône, les ES, les ME, les MA et les Esp ; et enfin pour le Territoire de Belfort, les CS, les ME et les Escol.

2.3 Le mouvement du personnel

Il convient de préciser, ici, que les « postes » sont des postes budgétés et que les départs ont pu être considérés par rapport aux personnes. Néanmoins, nous obtenons un indicateur intéressant.

Le tableau suivant met en lumière une certaine constance dans le mouvement du personnel puisque, sur la totalité des établissements, nous pouvons constater que le pourcentage de départs est quasiment identique entre l'enquête de 1993 et celle de 2003 : il est respectivement de 5,87% et de 5,99%. Cependant, nous arrêterons là la comparaison. En effet, une comparaison relative aux départs, par type d'établissement, ne nous renseigne que très peu, du fait de notre choix d'un classement différent des établissements par rapport à 1993.

- Tableau des départs de personnes qualifiées en 2002.

	Postes	Départ en 2002	% Départs
Centres hospitaliers spécialisés	172,5	6	3,48
Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée	669,33	40	5,98
Services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés	219,25	9	4,10
Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés	684,41	43	6,28
Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés	219	8	3,65
Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et services concourant à la protection de l'enfant	421,19	30	7,12
Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	52,03	10	19,22
TOTAL	2437,71	146	5,99

Nous pouvons toutefois relever le nombre important de départs en « Centre d'hébergement et de réadaptation sociale » avec un taux de 19,22%, alors que sur l'ensemble des autres établissements, les chiffres se situent en dessous des 10%. Ce résultat doit être relativisé au regard du faible nombre de postes comptabilisés dans ce type d'établissement, alors que dans la plupart des autres nous avons recensé quatre fois plus de personnel.

Les établissements où l'on note la plus grande stabilité, c'est-à-dire ayant un taux de départ inférieur à 5,99% sont les « Centres hospitaliers spécialisés », les « Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée », les « Services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés » et les « Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés ».

2.4 La répartition des hommes et des femmes

Il convient de noter que notre questionnaire ne permettait pas de différencier les hommes et les femmes par catégorie de personnel et il a fallu tenir compte de ce facteur pour l'analyse.

Cet aspect de l'enquête montre qu'il existe un décalage entre les 3136 personnes recensées et les 2515,41 postes budgétés : ceci s'explique essentiellement par le phénomène du temps partiel qui touche essentiellement les femmes.

Les chiffres du tableau suivant indiquent 1110 hommes pour 2026 femmes dans le secteur social, soit 35,4% d'hommes et 64,6% de femmes. Il existe donc un fort déséquilibre dans la répartition entre les sexes dans le personnel socio-éducatif. Nous constatons que les catégories dans lesquelles le rapport homme/femme est le plus déséquilibré (plus de femmes que d'hommes) sont les « Centres hospitaliers spécialisés », les « Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés ». et « Services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés ».

En revanche, si nous regardons les quatre autres catégories, « Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée », « Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés », « Etablissements et services d'aide et de protection de l'enfance » et les « Centres d'hébergement et de réadaptation sociale », nous constatons que la proportion hommes/femmes est de 40/60 pour la première et la troisième catégories, de 45/55 pour la quatrième et enfin de 60/40 pour la deuxième : soit en moyenne, sur les quatre catégories un rapport de 1 homme pour 1.16 femmes (46.25% d'hommes pour 53.75% de femmes).

- Tableau des effectifs hommes/femmes par type d'établissement.

	Nombre de postes		Hommes		Femmes	
	Postes Budgétaires	Postes réels	Effectif réel	%	Effectif réel	%
Centres hospitaliers spécialisés	173,5	52	14	26,92	38	73,08
Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée	699,03	884	330	37,33	554	62,67
Services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés	224,25	283	92	32,51	191	67,49
Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés	698,91	989	252	25,48	737	74,52
Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés	224	245	141	57,55	104	42,45
Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et services concourant à la protection de l'enfance	443,69	602	243	40,37	359	59,63
Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	52,03	81	38	46,91	43	53,09
TOTAL	2515,41	3136	1110	35,40	2026	64,60

Il y a dix ans, l'enquête rendait compte de 40% d'hommes pour 60% de femmes : la répartition entre les sexes a donc très peu évolué et l'écart aurait même tendance à diminuer. Le rapport homme/femme est donc moins déséquilibré que les chiffres globaux le montrent ; ceux-ci indiquant un rapport de 1 homme pour 1,83 femmes, soit presque le double de femmes par rapport au nombre d'hommes.

Nous pouvons donc conclure que s'il existe un déséquilibre certain dans la répartition homme/femme, il est surtout dû à la répartition des femmes dans le secteur et plus précisément au fait qu'elles occupent davantage des postes à temps partiel et que certaines professions comme AMP ou ASS sont plus féminisées que d'autres.

2.5 Les créations d'établissements

A la lecture du tableau suivant, nous avons pu constater une diminution de moitié des créations d'établissements ces 5 dernières années par rapport aux 10 et 15 années précédentes. D'autre part, ces créations ont été faites principalement autour des « Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés ».

Néanmoins, il convient une fois de plus d'être prudent. En effet, nous n'avons pas pu avoir les réponses de l'ensemble des établissements de la région. De ce fait, ces résultats ne sont qu'indicatifs.

On remarquera néanmoins que 73,9% des établissements ont plus de 15 ans. Et depuis la dernière enquête, 31 nouveaux établissements, soit 16,2% de l'ensemble des structures, ont été créés.

D'autre part, nous avons pu constater que la majorité des établissements se situent en zone urbaine.

- Tableau des créations d'établissements en fonction du type d'établissement

	Moins de 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres hospitaliers spécialisés	-	-	-	4	4
Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée	-	3	3	38	44
Services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés	3	1	3	16	23
Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés	5	16	8	33	62
Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés	1		2	16	19
Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et services concourant à la protection de l'enfance	1	-	3	25	29
Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	1	-	-	9	10
Total	11	20	19	141	191
% Total	5,7%	10,5%	9,9%	73,9	

Concernant les créations, les 2/3 des nouveaux établissements créés ces 10 dernières années se situent dans les villes sachant que l'implantation urbaine correspond, dans le cadre de notre enquête, aux villes de plus de 5000 habitants.

- Tableau des créations dans les 10 dernières années en fonction de l'implantation géographique.

	Urbain	Rural	Total
Centres hospitaliers spécialisés	-	-	-

Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée	3	-	3
Services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés	4	-	4
Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés	11	10	21
Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés	1	-	1
Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et services concourant à la protection de l'enfance	-	1	1
Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	1	-	1
Total	20	11	31

2.6 La prise en charge

Sur ce point particulier, nous avons observé un tel écart entre les chiffres de l'enquête de 1993 et ceux que nous avons recueillis qu'une analyse comparative est impossible.

Le nombre total de prises en charge est nettement inférieur à la réalité, notamment par la simple création d'établissements au cours des 10 dernières années. En effet, nous passons de 18170 prises en charge en 1993 à 11251 aujourd'hui. Cet écart s'explique par le fait que des établissements n'aient pas répondu à la question, et plus particulièrement les « Centres hospitaliers spécialisés ».

- Tableau des prises en charge en fonction du type d'établissement.

	Nombre de prises en charge	%	Moyenne par travailleur social
Centres hospitaliers spécialisés	0	0,00	0,00
Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée	1839	16,35	2,63
Services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés	865	7,69	3,86
Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés	2693	23,94	3,85
Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés	1581	14,05	7,06
Etablissements de l'aide social à l'enfance et services concourant à la protection de l'enfant	3769	33,50	8,49
Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	504	4,48	9,69
GLOBAL	11251	100	4,8

2.7 La formation du personnel

Nous avons pu constater, et ce d'un point de vue général que le nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation en 2002 s'élève à 46,2% alors qu'en 1993, il s'élevait à 34,8%.

Avec un total de 1450 personnes en formation au cours de l'année 2002, c'est près de la moitié du personnel socio-éducatif qui a bénéficié d'une formation.

- Tableau des effectifs des personnes parties en formation en 2002.

	Nombre de personnes	Formation qualifiante	% qualifiante	Formation permanente	% permanente	Total formation	% Total
1	52	3	5,77	27	51,92	30	57,69
2	884	49	5,54	364	41,18	413	46,72
3	283	12	4,24	164	57,95	176	62,19
4	989	74	7,48	332	33,57	406	41,05
5	245	18	7,35	83	33,88	101	41,22
6	602	18	2,99	277	46,01	295	49,00
7	81	14	17,28	15	18,52	29	35,80
TOTAL	3136	188	5,99	1262	40,24	1450	46,24

Toutefois sur dix ans, nous constatons une baisse du nombre de personnes suivant une formation qualifiante (notamment qui conduit à l'obtention d'un diplôme) de -2,01%, au profit de la formation permanente, +13,41%. La formation qualifiante ne représente qu'une personne sur dix environ soit 5,99% de l'effectif.

On constate également une différence des politiques de formation entre les différents établissements. Près d'une personne sur deux a suivi une formation dans les « Services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés », les « Centres hospitaliers spécialisés », les « Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée » et les « Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et services concourant à la protection de l'enfance ». Cette proportion diminue pour passer à environ une personne sur trois, dans les « Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés », les « Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés », et les « Centre d'hébergement et de réadaptation sociale ». Il faut noter que ce sont dans les deux derniers types d'établissements que l'on retrouve le plus grand nombre de personnes à former. De plus, si dans les « Centre d'hébergement et de réadaptation sociale » nous avons pu constater les mouvements de personnels les plus importants, il faut noter également que c'est dans ce type d'établissement que l'on trouve le plus fort taux de départ en formation qualifiante avec 17,28% : ce chiffre peut également s'expliquer par le fait que dans ce type d'établissement le nombre de personnes à former s'élève à 18,26%.

2.8 Les départs en retraite

Contrairement à l'enquête de 1993, nous avons ajouté une question portant sur les départs en retraite (sur la base des 5 années à venir).

Cependant, les résultats ne laissent apparaître que de très faibles effectifs sur l'ensemble des questionnaires revenus. Seules 148,11 personnes recensées partiraient à la retraite dans ce délai. Néanmoins, nous restons extrêmement prudent quand à la véracité de ces chiffres, beaucoup de questionnaires n'avaient de réponse à cette question. Seule une enquête consacrée à ce point particulier pourrait nous renseigner avec plus d'exactitude. De plus si les postes sont calculés budgétairement, ce sont des personnes qui partent en retraite. A partir de là, les calculs deviennent peu précis.

- Tableau du nombre de départs en retraite prévus dans les 5 ans à venir.

	1	2	3	4	5	6	7	Départ en retraite	Nombre de postes	% départ en retraite
Chef de service	0	6	4	0	2,5	1	1	14,5	171,04	8,48
Educateur spécialisé	3	25,5	12	4,8	0	16	1	62,3	844,09	7,38
Educateur technique spécialisé	0	10	0	1	4	3	0	18	137,2	13,12
Moniteur éducateur	0	2	0	1	0	1	0	4	282,56	1,42
Moniteur d'atelier	0	6	0	5	14,81	0	0	25,81	189,51	13,62
Educateur de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	33,91	0,00
Educateur scolaire	0	0	0	0	0	1	0	1	16,56	6,04
Educateur sportif, prof. d'EPS	0	0	0	1	0	0	0	1	54,13	1,85
Animateur DEFA	0	1	0	0	0	0	0	1	21,08	4,74
Assistant de service social	1	0,5	0	0	0	1	0	2,5	70,48	3,55
Aide medico- psychologique	3	4	1	9	1	0	0	18	617,15	2,92
TOTAL	7	55	17	21,8	22,31	23	2	148,1	2437,7	6,08
Nombre de postes	172,5	669,33	219,25	684,41	219	421,19	52,03			
% départ en retraite	4,06	8,22	7,75	3,19	10,19	5,46	3,84			

Ce tableau ci-dessus nous permet néanmoins d'évaluer, à titre purement indicatif, les secteurs qui devront faire face aux plus importants départs. Il précise également quelles catégories professionnelles seront les plus « touchées ». Ainsi, le nombre des départs en retraite représenterait 6,08% des postes occupés actuellement.

Ce sont dans les « Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés » que nous retrouvons le pourcentage le plus élevé de départ en retraite avec 10,19% du personnel. Viennent ensuite les « Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée » et les « Services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés ». Le reste des établissements ne verra que moins de 5 personnes sur 100 partir en retraite.

Concernant les catégories socio-éducatives, les ETS et les MA concentrent les plus forts pourcentages de départs en retraite proportionnellement au nombre de postes qu'ils occupent. En effet, 18 postes d'ETS sur 137,2 partiront dans les 5 années à venir et 25,81 postes sur 189,51 pour les MA. Ces deux professions travaillent majoritairement dans les « Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés ». Le reste des catégories ne verra que moins d'une personne sur 10 partir en retraite.

Cependant, rappelons-le, ces chiffres sont purement indicatifs.

CONCLUSION

Si nous avons obtenu un taux de réponse de 64%, taux très satisfaisant pour ce type d'enquête, il aurait fallu redresser nos résultats pour être plus proche de la réalité. Sans pour autant affirmer que les chiffres de notre travail sont représentatifs de la situation du personnel socio-éducatif, nous pouvons néanmoins affirmer que nous avons des résultats cohérents dans la mesure où certaines analyses faites par d'autres institutions (les travaux de la MIRE, par exemple) confirment nos tendances.

Premier point à retenir, c'est l'augmentation de 21,1% du nombre de personnels socio-éducatifs en 10 ans.

Il a augmenté de 48,4% en Haute-Saône, 20,9% dans le Doubs et 10,9% dans le Jura, le Territoire de Belfort aurait connu une diminution de 9,6%. Il convient une fois de plus d'être prudent, ceci pouvant être liés à un taux de réponse au questionnaire inférieur par rapport aux autres départements. Seul un travail particulier pourrait nous permettre de vérifier ce chiffre.

Cependant, cette évolution ne s'est pas faite de manière uniforme sur l'ensemble des professions. Ainsi, si nous retenons comme critères les niveaux de formation, on constate une forte augmentation du niveau V (représenté par les AMP) de près de 158% en 10 ans, ainsi qu'une augmentation du niveau II (représenté par les chefs de service) de plus de 32%. En revanche, on observe une baisse du niveau III de 2,4%. Le niveau IV se situe quant à lui dans l'évolution moyenne avec 23,8%.

Cependant, en termes de répartition des postes par niveau, il est identique à il y a 10 ans pour les niveaux II et IV. En revanche, force est de constater une diminution du niveau III et une augmentation du niveau V. Cette tendance aurait pour conséquence une déqualification du secteur, analyse déjà partagée par certains spécialistes du travail social auxquels nous avons fait brièvement référence. D'autre part, nous avons pu observer que les postes à former sont irrégulièrement répartis par type d'établissement. Ainsi, 33,93% des personnels des « Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés » sont à former, dont 59,57% de chef de service et 39,27% de moniteur d'atelier.

Second point, si l'équipement de la région en termes de personnel (nombre de personnels socio-éducatifs pour 1000 habitants) a augmenté dans les départements du Jura de la Haute-Saône et du Doubs, il a diminué dans le Territoire de Belfort. D'autre part, l'écart entre les départements a augmenté. Autrement dit, comparé à 1993, la situation entre les départements est déséquilibrée.

Troisième point, en ce qui concerne les besoins en formation, nous avons constaté une légère diminution, -3,74%, des personnes à former, par rapport à l'enquête de 1993. Autrement dit, les personnes embauchées sont davantage diplômées. Néanmoins, il reste actuellement et pour l'IRTS de Franche-Comté, qui dispense désormais la plupart des formations du travail social, près de 340 personnes à former dont 67 moniteurs d'atelier, 64 éducateurs spécialisés, 50 aides médico-psychologiques, 31 chefs de service, 23 moniteurs éducateurs et 78 pré-stagiaires.

Cette marge montre le déficit en personnel qualifié au moment de l'enquête. De plus, nous pouvons avancer que compte tenu des départs en retraite prévus dans les années à venir il y ait une augmentation de ces chiffres.

Et enfin, quatrième point, nous avons pu constater comme il y a 10 ans une baisse des investissements en termes de créations d'établissements (même si la classification que nous avons choisie était différente de l'enquête précédente). Les structures majoritairement créées ont été les « Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés ». Cependant, cet aspect demanderait une attention particulière compte tenu que nous n'avons pu enquêter l'ensemble des établissements de la région.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

- BAUDURET Jean François et JAEGER Marcel, Rénover l'action sociale et médico-sociale (Histoire d'une refondation), Editions Dunod, Paris, 2002 (322 p.)
- CAPLOW Théodore, L'enquête sociologique, (2nd Edition), Editions Armand Colin, Paris, 1970 (267 p.)
- CHABROL Claude, Discours du travail social et pragmatique, Editions Presse Universitaire de France, novembre 1994 (234 p.)
- CHOPARD Jean Noël, Les mutations du travail social, Editions Dunod, Paris, 2000 (303 p.)
- CHAUVIERE Michel et TRONCHE Didier, Qualifier le travail social : dynamique, professionnel et qualité de service, Editions Dunod, Paris, 2002 (144 p.)
- COMBESSIE Jean Claude, La méthode en sociologie, Editions La Découverte, 1996 (123 p.)
- CROZIER Michel, Le monde des employés de bureau, Editions du Seuil, Paris, 1984 (238 p.)
- DE SINGLY François, L'enquête et ses méthodes : Le questionnaire, Editions Nathan université, Paris, 1992 (126 p.)
- INSEE, Les femmes, INSEE Editions, Paris, 1995 (217 p.)
- INTERCO CFTD, Les nouveaux acteurs du social : enquête auprès des salariés de l'action sociale des départements, Editions Dunod, Paris, 1998 (185 p.)
- ION Jacques, Le travail social à l'épreuve du territoire, Editions Privat, Paris, 1990 (194 p.)
- ION Jacques, Le travail social au singulier, Editions Dunod, Paris, 1998 (152 p.)
- ION Jacques et RAVON Bertrand, Les travailleurs sociaux, (5^{ème} Edition), Editions La Découverte, Paris, 2000 (123 p.)
- ION Jacques et TRICART Jean-Paul, Les travailleurs sociaux, Editions La Découverte, Paris, 1984 (126 p.)
- JAEGER Marcel, Guide du secteur social et médico-social, (3^{ème} Edition), Editions Dunod, Paris, 1999 (256 p.)
- MARUANI Margaret, Travail et emploi des femmes, La Découverte & Syros, Paris, 2000 (124 p.)

REVUES

- « A quoi sert le travail social ? », Revue Esprit n°3-4/98, mars/avril 1998
- BENLOULON Guy, « Trouver une place de femme fut un parcours du combattant pour les éducatrices », Lien Social, 8 mars 2001, n°567.
- Schéma régional des formations sociales 2001-2005, DRASS de Franche-Comté

- G.T « *La double bourse de la vieillesse* », in Libération, 11 février 2003.
- GARGOLY Céline, « *La féminisation en question(s)* », in Actualités sociales hebdomadaires, 13 septembre 2002, n° 2276.
- GARGOLY Céline, « *Recherchons professionnels désespérément* », in Actualités sociales hebdomadaires, 6 décembre 2002, n° 2288.
- GAVELLE Laurent, « *Un travailleur social féminin masculin pluriel, engagé et respecté* », Actualités sociales hebdomadaires, 18 février 2000, n° 2154.
- GUEGUEN Jean Yves, « *La pénurie des travailleurs sociaux* », in Actualités sociales hebdomadaires, 11 octobre 2002, n° 2280.
- GUEGUEN Jean Yves, « *Les métiers du social : évolution ou révolution ?* », in Actualités sociales hebdomadaires, 28 septembre 2001, n° 2230.
- MARUANI Margaret, « *Dans une société en plein chômage, les temps modernes de l'emploi féminin* », in Le Monde Diplomatique, septembre 1997, p 20 - 24.
- PELTIER Laetitia, « *Gros plan sur les régimes de retraite* », in Les échos, 14 mars 2003.
- TREMINTIN Jacques, « *Le colloque de l'ANAS qui réveille* », in Lien social, 13 février 2003, n° 653.

INTERNET

- www.social.gouv.fr

ANNEXE I

Abréviation des établissements et des professions

Type d'établissement		Profession	
Etablissements psychiatrique	1	Chef de service	CS
Etablissements et Services pour l'enfance et la jeunesse handicapée	2	Educateur spécialisé	ES
Service à domicile ou ambulatoire pour adultes handicapés	3	Educateur technique spécialisé	ETS
Etablissements et Services d'hébergement pour adultes handicapés	4	Moniteur-éducateur	ME
Etablissements et Services de travail protégé pour adultes handicapés	5	Moniteur d'atelier	MA
Etablissements de l'aide sociale à l'enfance et Service concourant à la protection de l'enfance	6	Educateur de jeunes enfants	EJE
Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	7	Educateur scolaire	Escol.
		Educateur sportif, prof. d'EPS	Esp.
		Pré-stagiaire	Prest.
		Animateur DEFA	Anim.
		Assistant de service social	ASS
		Aide médico-psychologique	AMP

ANNEXE II

Tableau des niveaux de formation

Niveau I et II	Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieurs.
Niveau III	Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation du niveau du brevet de technicien supérieur ou du diplôme des instituts universitaires de technologie, et de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.
Niveau IV	Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien, et du brevet de technicien.
Niveau V	Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et par assimilation du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) premier degré.
Niveau VI	Personnel occupant des emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire.

ANNEXE III

Tableaux des formations

professions	Diplôme	Fonction - Rôle - Mission	Conditions requises pour les épreuves de sélection et l'entrée en formation	Durée des études
(AS) L'Assistant de service social	Diplôme d'état d'assistants de service social (DEAS) Niveau III	Il vient en aide aux personnes les plus démunies pour améliorer leur situation sociale, économique, psychologique et culturelle. L'assistant de service social informe sur les droits; oriente vers des lieux spécialisés; favorise la prise de conscience des difficultés; aide à l'établissement, au maintien à la restauration des relations familiales et sociales; participe activement au développement social local 3 " catégories" Assistants sociaux " polyvalents de secteur" Assistants sociaux " polyvalents de catégorie" Assistants sociaux " spécialisés"	être titulaire : <ul style="list-style-type: none"> ▶ du BAC de l'enseignement du second degré ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ▶ du Diplôme d'accès aux études universitaires ▶ de l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études universitaires ▶ de l'un des diplômes ou certificats permettant l'exercice des professions sanitaires et sociales Soit avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau DRASS Satisfaisant aux épreuves d'admission	3 ans 1400 heures théoriques 14 mois de stage
(ES) L'Educateur Spécialisé	Dipôme d'état d'Educateurs Spécialisés (DEES) Niveau III	"L'Educateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences psychiques, physiques, ou des troubles du comportement ou en difficultés d'insertion en collaboration avec tous ceux qui participent à l'action éducative, thérapeutique et sociale" (Arrêté du 6 juillet 1990)	être titulaire : <ul style="list-style-type: none"> ▶ du BAC de l'enseignement du second degré ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ▶ du Diplôme d'accès aux études universitaires ▶ de l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ▶ du certificat d'Aptitude aux fonctions d'AMP et avoir exercé 5 ans dans l'emploi correspondant Soit avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau DRASS Satisfaisant aux épreuves d'admission	3ans 1450 heures théoriques 15 mois de stage
(ME) Le Monteur Educateur	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de ME (CAFME) Niveau IV	"Le ME exerce ces fonctions auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes inadaptés ou handicapés ou en situation de dépendance. Il assure, à ce titre, l'animation et l'organisation de la vie quotidienne de ces personnes, à l'action éducative desquelles il participe en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée". (Arrêté du 6 juillet 1990) Ces activités sont complémentaires et souvent très proches de celles de l'éducateur spécialisé.	Satisfaisant aux épreuves d'admission Satisfaisant aux épreuves d'admission Satisfaisant aux épreuves d'admission Une épreuve d'admission, supplémentaire (dissertation), est demandée aux candidats non titulaires : <ul style="list-style-type: none"> ▶ du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ▶ du BEP sanitaires et sociales ▶ du certificat d'aptitude aux fonctions d'AMP ▶ du certificat de travailleuses familiales 	formation sur 2 ans 950 heures théoriques 7 mois de stage

ANNEXE III (suite)

professions	Diplôme	Fonction - Rôle - Mission	Conditions requises pour les épreuves de sélection et l'entrée en formation	Durée des études
(AMP) L'Aide Médico-psychologique	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'AMP (CAFAMP) Niveau V	Son rôle oscille entre l'éducatif et le soin Il "soigne et prend soin", apporte une aide à des personnes plus ou moins dépendantes suite à une maladie ou à un handicap Il participe ainsi à l'accompagnement des personnes handicapées ou âgées afin de leur apporter l'assistance individualisée que nécessite leur état psychique ou physique dans leur vie quotidienne.	être en situation d'emploi, titulaire d'un contrat de travail ▶ représentant au minimum un mi temps dans la fonction d'AMP ▶ être inscrit par l'employeur ▶ être âgé de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation Satisfaire aux épreuves d'admission Sont dispensés de ces épreuves les candidats titulaires : des CAF d'Aide Soignante, d'Auxiliaire de puériculture, aux fonctions d'aide à Domicile ; du Brevet d'Etudes Professionnelles, du Brevet des collèges.	(en cours d'emploi) formation en alternance durée : 2 ans 400 heures de formation théorique 140 heures de stage minimum hors de l'établissement employeur
ETS Educateur Technique Spécialisé	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Educateur Technique Spécialisé (CAFETS) Niveau III	Il transmet un savoir professionnel aux enfants, adolescents, adultes inadaptés ou handicapés dont il s'occupe, en vue de leur épanouissement et de leur insertion professionnelle	être titulaire : d'un Baccalauréat de Technicien; d'un Brevet de Technicien (BP); d'un Brevet d'enseignement industriel (BT); d'un Diplôme d'enseignement Technologique (DET) reconnu de niveau équivalent ou supérieur à l'un de ces brevets et de 3 ans de pratique professionnelle dans ce métier de base d'un Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP); d'un Brevet d'Enseignement Professionnel (BEP); d'un diplôme reconnu équivalent et de cinq ans de pratique professionnelle dans le métier de base d'un Diplôme figurant sur la liste fixée par arrêté des ministres intéressés	(en cours d'emploi) Durée 3 ans Formation théorique de 10 semaines par an 2 stages obligatoires hors de l'établissement employeur
La Conseillère en Familiale Economie Sociale et	Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Puis Diplôme de Conseiller en Economie Sociale et familiale (DCESF) Niveau III	Il concourt à la formation et à l'information des individus et des groupes pour les aider à résoudre les problèmes de la vie quotidienne. Tutelle, Action éducative budgétaire, prévention des impayés; Actions collectives; Formation et enseignement; Encadrement; Actions spécifiques.	Satisfaire aux épreuves d'admission ▶ BAC ou BTS d'économie familiale rurale être titulaire du Brevet de Technicien Supérieur	2 ans pour le BTS 1 an pour la spécialisation de Conseillère
(EJE) L'Educateur de jeunes enfants	Diplôme d'état d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE) Niveau III	L'educateur de Jeunes Enfants, spécialisé dans l'accompagnement des enfants de moins de 7 ans, est de plus en plus sollicité à construire et conduire des projets socio-éducatifs répondant à l'évolution des politiques sociales locales en matière de petite enfance	être titulaire : du BAC de l'enseignement du second degré ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation du Diplôme d'accès aux études universitaires de l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études universitaires d'un diplôme d'état ou Certificat d'Aptitude de travail social ou paramédical sanctionnant une formation professionnelle de deux ans du Certificat d'Auxiliaire de puériculture et avoir exercé 3 ans dans l'emploi correspondant Soit avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau DRASS Satisfaire aux épreuves d'admission	2 ans 1/2 1200 heures théoriques 9 mois de stage

ANNEXE IV

Filières et niveaux de formation

	Animation	Educatif			Social		
		Educatif		Technique	Service social		Aide à la personne
Niveau I		DESS					
Niveau II	DEPAD	DSTS - CAFDES - Formateur Terrain - CIS					
Niveau III	DEFA	DEES	DEEJE	CAFETS	DEASS		DECESF
Niveau IV	BEATEP	CAFME					DETIFS
Niveau V	BAPAAT	CAFAMP		CQFMA			DEAVS

Exemplaire de questionnaire

ENQUETE SUR LE PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS EN FRANCHE-COMTE
2003

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Implantation de l'établissement :

Doux Jura Haute-Saône Territoire de Belfort

Implantation géographique :

Ville de plus de 5000 habitants

Dans un rayon de 10 km d'une ville de plus de 5000 habitants

Implantation rurale

Statut de l'établissement : Privé Public

L'établissement existe depuis :

Moins de 5 ans Entre 5 et 10 ans Entre 10 et 15 ans Plus de 15 ans

Type de structure :

Interne Semi-interne Externe

Milieu ouvert Service éducatif et soins à domicile Autres, précisez :

Type d'établissement (IMP, CAT, Foyer, AEMO, CMPP, SESSAD...):

Caractéristique dominante de la population accueillie :

Handicap physique, moteur ou sensoriel Inadaptation sociale

Troubles mentaux Déficience de l'intelligence

Polyhandicap Autres :

Age de la population : de [] ans à [] ans

Nombre moyen de personnes ou de dossiers suivis simultanément : [][][]

Nombre de diplômés du personnel socio-éducatif ayant quitté l'établissement en 2002 : [][][]

La majorité du personnel socio-éducatif de l'établissement a une ancienneté comprise entre :

0 et 5 ans 5 et 10 ans 10 ans et plus

Nombre d'hommes dans le personnel éducatif, direction comprise : [][][]

Nombre de femmes dans le personnel éducatif, direction comprise : [][][]

Nombre de personnes du personnel éducatif ayant bénéficié d'une formation qualifiante en 2002, direction comprise : [][][]

Nombre de personnes du personnel éducatif ayant bénéficié d'une formation permanente en 2002, toutes formations confondues, direction comprise : [][][]

Etat du personnel socio-éducatif dans l'établissement :

	Nombre de postes budgétaires	Nombre de postes occupés par des diplômés correspondant au poste	Nombre de postes occupés par des diplômés ne correspondant pas au poste	Nombre de postes occupés par des non-diplômés	Départs en retraite prévus dans les 5 années à venir
Chef de service					
Educateur spécialisé					
Educateur technique spécialisé					
Maître éducateur					
Moniteur d'atelier					
Educateur de jeunes enfants					
Educateur spécialisé					
Educateur spécialisé psychomotricien d'EPS					
Préparateur ou co-équipier					
Assistant DEFA					
Assistant de Service Social					
Aide Médico Psychologique					
*					
*					
*					
*					

(* Utiliser une ligne pour chaque autre personnel socio-éducatif non répertorié dans ce tableau)

Acceptez-vous que nous vous contactions en vue d'effectuer des entretiens avec le personnel de votre établissement (direction et personnel socio-éducatif) ?

Oui Non

Si vous avez des remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

Nous vous remercions d'avoir pris du temps pour nous répondre. Vous pouvez nous le retourner à l'adresse suivante :

IRTS de Franche-Comté
Grand Creux
48 rue Léonard de Vinci
25051 BESANCON Cedex

Pour tout renseignement complémentaire contactez Grand Creux au 03.83.41.61.80 ou creux.g@irtsc.fr